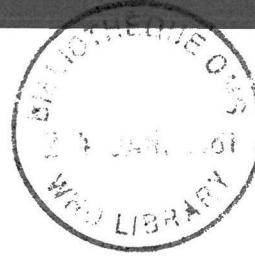




Soixante-septième session

EB67.R9

23 janvier 1981



RAPPORTS DES DIRECTEURS REGIONAUX SUR DES QUESTIONS
INTERESSANT LES COMITES REGIONAUX QUI RECLAMENT L'ATTENTION PARTICULIERE
DU CONSEIL

Programme spécial de coopération avec la République du Tchad

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport du Directeur régional sur des questions intéressant le Comité régional de l'Afrique qui réclament l'attention particulière du Conseil,¹ et en particulier la résolution AFR/RC30/R19 du Comité régional de l'Afrique,

RECOMMANDE à la Trente-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter la résolution suivante :

La Trente-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé,

Se référant à la résolution AFR/RC30/R19 du Comité régional de l'Afrique;

Tenant compte de la gravité de la situation sanitaire qui prévaut en République du Tchad,

1. PREND NOTE de la création d'un Programme spécial de coopération avec le Tchad;
2. INVITE les Etats Membres à apporter, dans le cadre de la coopération technique entre pays en voie de développement et de la solidarité africaine, tout leur appui moral, technique, financier et matériel à ce programme;
3. PRIE le Directeur général de tout mettre en oeuvre pour :
 - 1) étudier, en étroite collaboration avec le Comité régional de l'Afrique et le Directeur régional, les possibilités de financer les requêtes de la République du Tchad;
 - 2) dégager les fonds nécessaires au financement du Programme spécial de coopération avec le Tchad;
 - 3) rechercher, à cet effet, des fonds extrabudgétaires.

Dix-septième séance, 23 janvier 1981
EB67/SR/17

¹ Document EB67/5.